



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	5	3

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 31 janvier 2014

**OBJET : 08-1 - MISE EN VALEUR
DU PAYSAGE URBAIN - 'ASSOCIATION
SPORTIVE ET CULTURELLE DU
LYCEE HORTICOLE D'ANTIBES' -
AFFECTATION DE SUBVENTION ✓**

Le vendredi 31 janvier 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/01/2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Georges ROUX à M. Jacques GENTE
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Jonathan GENSBURGER

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

373/14

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le - 6 FEV 2014
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le - 7 FEV. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché principal,


A. CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

08-1 - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN - 'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU LYCEE HORTICOLE D'ANTIBES' - AFFECTATION DE SUBVENTION

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La Ville d'Antibes, depuis de nombreuses années conduit des projets d'aménagement paysager avec le Lycée Horticole et a élaboré en 2012 une convention cadre avec cet Etablissement.

La rénovation des programmes de formation engagée en 2013 implique davantage de mises en situation professionnelle et d'ouverture vers l'extérieur.

Aussi l'Association Sportive et Culturelle du Lycée Horticole d'Antibes souhaite organiser en 2014 un voyage d'étude à Barcelone d'une classe de « BTS Aménagement Paysager » afin de permettre aux étudiants de découvrir d'autres pratiques professionnelles et de s'ouvrir à d'autres cultures.

Pour répondre à cet objectif, en 2014, les étudiants en classe de BTS participeront à des projets réalisés en partenariat avec la Ville d'Antibes, à savoir :

- élaboration de propositions d'aménagement paysager sur des sites de la Commune;
- participation à des travaux d'aménagement sur le site de la Villa Eilenroc;
- participation à la 4^{ème} édition de la manifestation « Senteurs au Jardin » le 10 mai prochain.

Une participation financière de la Ville d'Antibes sollicitée par l'Association, à hauteur de 3.000€, permettrait aux étudiants de pouvoir s'ouvrir sur des cultures et pratiques extérieures et permettrait également de faire baisser le niveau de participation financière des familles à hauteur de 20%.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au compte 6574 / 830 après transfert du compte 651 / 414 suite à redéploiement de crédits disponibles 2014.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à affecter une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Association Sportive et Culturelle du Lycée Horticole d'Antibes dans le cadre de l'organisation d'un voyage d'étude d'une Classe de « BTS Aménagement Paysager ».

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.08-1 - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN - 'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU LYCEE HORTICOLE D'ANTIBES' - AFFECTATION DE SUBVENTION -

Date de transmission de l'acte : 07/02/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 07/02/2014

Numéro de l'acte : DCM373-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140131-DCM373-14-DE

Date de décision : 31/01/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions